



COMPTE-RENDU DE LA PLENIERE DU CONSEIL DE QUARTIER RABIÈRE

15 septembre 2026

Début de la séance : 19h00

Présents : 58

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant les élus ainsi que l'ensemble des personnes présentes.

En introduction, il souhaite revenir sur plusieurs sujets qui préoccupent particulièrement les habitants :

- Cette plénière constitue la première de l'année et du nouveau mandat.
- Monsieur OSMOND, Adjoint en charge de la voirie, a été nommé également Adjoint référent pour les conseils de quartier, compte tenu du fait qu'environ 90 % des sollicitations des habitants concernent des problématiques liées à la voirie.
- Il rappelle la possibilité pour les habitants de s'inscrire au bureau du conseil de quartier.
- Concernant le secteur rues Poré, Verdun et Mansart, il souligne le besoin d'un aménagement et précise qu'une réflexion est actuellement engagée sur ce sujet.

Monsieur Judicaël OSMOND, Adjoint délégué à la Voirie, aux Transports et mobilités et à la Vie de la cité, présente les sept conseils de quartier de la Ville.

Il présente également plusieurs projets réalisés à l'initiative des conseils de quartier :

- Quartier Alouette Nord – Square Mabilat : remplacement du filet du terrain de football, installation de tables de pique-nique et de ping-pong, plantation d'arbres fruitiers et création d'une aire de fitness ;
- Quartier Morier : création d'une aire de fitness destinée à différents publics, des préadolescents aux seniors. Coût de l'aménagement : 32 800 € ;
- Quartier Vallée Violette – Rue de la Bouchardière : réalisation d'un trottoir et d'une piste cyclable, ainsi que l'installation d'un feu au niveau du pont SNCF. Coût : 39 000 € ;
- Quartier Le Lac : installation d'une boîte à livres au lac des Bretonnières ;
- Quartier Joué Sud : création d'un plateau surélevé au carrefour Bois Bonnevie, à l'intersection des routes de la Vieille Carte et de Saint-Léger ;
- Quartier Joué Centre : création d'un parcours du patrimoine jocondien.

Monsieur Bouzid BICHERI, Président du conseil de quartier, présente à son tour le conseil de quartier Rabière.

Projets réalisés par le quartier Mandat – 2020-2026

- École Blotterie : installation et inauguration d'une boîte à livres sur le parvis de l'école ;
- Hameau de la Batelière : aménagement d'une placette et réalisation d'aménagements de sécurisation, pour un montant de 62 500 € TTC ;
- Rue Fleming : création d'un nouveau parking ;
- Espace vert situé derrière le 5, rue Charles Garnier : installation d'une borne à sacs pour les déjections canines et d'une corbeille de propreté ;
- Parking du pas de tir à l'arc : installation d'un mât d'éclairage solaire ;
- Parc de la Rabière : installation de deux tables de pique-nique aux abords de l'étang ;

Monsieur le Maire présente ensuite les différents travaux réalisés dans le quartier.

- Bâtiment Enfance-Jeunesse – Espace Monique Rapaud : réalisation du bâtiment pour un montant de 2 047 185 € ;
- City stade foot Houdon : requalification de l'équipement ;
- École municipale de football : création de l'équipement ;
- Rue de Verdun : création d'un giratoire pour un montant de 270 000 € et d'un plateau surélevé devant l'école Mignonne pour un montant de 63 000 € ;
- Devant la médiathèque : création de pistes cyclables ;
- Parc de la Rabière : requalification de l'aire de jeux, pour un montant de 60 442,38 € ;
- Rue Gay-Lussac : requalification de l'aire de jeux, pour un montant de 39 000 € ;
- Square Lescot-Mansart : requalification de l'aire de jeux, pour un montant de 29 900 € ;
- Complexe Jean Bouin : réhabilitation de la tribune, travaux d'étanchéité, ravalement, vestiaires, sanitaires et entrée, pour un montant de 300 000 € ;
- Rue Lavoisier : mise en œuvre du dispositif « Ma rue, mes plantes » ;
- École maternelle Paul Langevin :
 - création d'une salle de motricité à l'étage, pour un montant de 49 825 € ;
 - reprise du doublage derrière les radiateurs de la classe 8, pour un montant de 1 020 € ;
- Gymnase de l'Arche du Lude : remplacement de l'éclairage par un système LED (relamping), pour un montant de 47 278 € ;
- Salle Pradier : remplacement de l'éclairage par un système LED, pour un montant de 8 484 € ;
- Centre social Rabière : réfection de la sous-station de chauffage, pour un montant de 70 000 € ;
- Médiathèque : réfection de l'étanchéité, pour un montant de 150 000 € ;
- École Blotterie : création d'un îlot de fraîcheur, pour un montant de 26 500 €.

Monsieur Judicaël OSMOND reprend la parole afin de présenter les principales évolutions du règlement intérieur et invite les participants à s'inscrire au bureau du conseil de quartier.

La séance se poursuit par un temps d'échanges avec les participants, au cours duquel plusieurs sujets et préoccupations ont été évoqués :

VOIRIE

Numéro / Nom de rue	Questions	Réponses
Paul Sabatier	Stationnement aux abords de la mosquée : des difficultés de stationnement ont été signalées, notamment lors des périodes de forte affluence. Les participants regrettent que la Police municipale ne se déplace plus systématiquement sur ce secteur.	Il est précisé que, lors des situations évoquées, la Police municipale était mobilisée sur une autre intervention. Elle reste néanmoins disponible lorsqu'elle est sollicitée. La Ville travaille par ailleurs avec les représentants de la mosquée afin de rechercher des solutions. Il est constaté que certains usagers souhaitent stationner au plus près de leur destination. Une vérification sera également effectuée afin de déterminer si les marquages au sol peuvent être repris ou renforcés.
	Stationnement au parc de la Rabière : des difficultés de stationnement aux abords du parc ont été signalées.	Les difficultés de stationnement constituent un réel problème, notamment en raison de la présence de groupes de musiciens venant y répéter. La fermeture du site n'est pas envisagée à ce stade, celle-ci nécessitant notamment la présence de personnels pour assurer son ouverture et sa fermeture. La Ville étudie la possibilité de proposer d'autres lieux de répétition aux groupes de musique, afin de

		limiter les difficultés rencontrées sur le site. Il est également précisé que la Ville ne souhaite pas encourager les signalements individuels et privilégie la recherche de solutions collectives.
Rue des rossignols	Dégradation des abords des jardins ouvriers et familiaux : un habitant signale la présence d'un trou créé par le passage des camions de collecte. Le trou a été provisoirement rebouché avec de la terre glaise, mais cette solution ne permet pas de résoudre durablement le problème. L'habitant indique que des infiltrations d'eau se produisent désormais dans son sous-sol et que l'eau s'écoule vers le collecteur d'eaux pluviales.	La Ville indique qu'elle va examiner la situation avec attention et étudier les suites à donner.
Rue des rossignols / rue des Mésanges	Stationnement sur les trottoirs : des difficultés liées au stationnement de véhicules sur les trottoirs ont été signalées, notamment pour les assistantes maternelles qui rencontrent des problèmes pour circuler avec les poussettes.	Il est rappelé que la matérialisation des places de stationnement permettrait de mieux encadrer les pratiques, mais entraînerait également une diminution du nombre de places disponibles. À l'inverse, en l'absence de marquage, les véhicules peuvent être stationnés de manière irrégulière. La présence de parkings à proximité ne suffit pas toujours, certains usagers souhaitant stationner au plus près de leur destination. Il est également précisé que le quartier, construit dans les années 1970, présente des configurations de voirie différentes, avec des trottoirs parfois larges et parfois plus étroits. Des propositions pourront être étudiées, notamment la mise en sens unique de certaines voies. Il est toutefois souligné qu'il s'agit d'un projet global qui nécessite une réflexion approfondie . Le conseil de quartier est invité à se saisir de cette problématique et à formuler des propositions.
Rue de la Rotière	Circulation et nuisances sonores : des habitants font part de nuisances sonores liées à la circulation, qui impactent fortement leur quotidien et leur qualité de vie.	Monsieur le Maire indique que certaines interventions sont actuellement contraintes par des consignes préfectorales, notamment lorsque les conditions d'intervention sont susceptibles de mettre en danger les usagers. Il précise que la vidéo-verbalisation devrait permettre de mieux lutter contre certains comportements et contribuer à améliorer la situation. Il reconnaît l'impact de ces nuisances sur la qualité de vie des habitants et souligne qu'elles peuvent générer agacement et fatigue au quotidien .

Place de la Rotière	Stationnement réglementé : il est signalé que les usagers ne respectent pas systématiquement l'obligation d'utiliser leur disque de stationnement et que certains véhicules sont stationnés de manière irrégulière.	Monsieur le Maire indique que des verbalisations sont effectuées et que la réglementation a déjà été reprise à trois reprises afin d'améliorer la gestion du stationnement. Il rappelle toutefois que la Police municipale ne peut être présente plusieurs fois par jour sur chaque secteur. Il précise également qu'à chaque verbalisation, des demandes de rendez-vous sont régulièrement formulées par les usagers, chacun faisant valoir des circonstances particulières.
Impasse François Sicard	Sécurité et accessibilité : des problèmes de sécurité liés à la végétation ont été signalés, celle-ci constituant un véritable « mirador ». Elle gêne également la circulation des personnes à mobilité réduite (PMR).	Monsieur le Maire rappelle que la Ville adresse systématiquement un courrier aux riverains concernés afin de leur demander d'assurer l'entretien de leurs végétaux. En l'absence de réponse ou d'intervention du propriétaire, la Ville peut procéder à la taille et lui facturer les frais correspondants. Il est toutefois précisé que la Ville ne pourra pas assurer l'avance de ces frais lorsque leur recouvrement n'est pas garanti. L'adresse concernée sera communiquée aux services afin qu'une intervention puisse être effectuée sur place. Cette démarche permet également de rappeler directement au riverain ses obligations en matière d'entretien , ce qui peut avoir davantage de poids.
Rue de Verdun	Sécurisation de l'autoroute urbaine : les participants demandent une sécurisation de l'ensemble des passages protégés ainsi que la mise en place de priorités à droite sur cette voie. Il est rappelé que la création du giratoire et des plateaux surélevés constitue déjà une première étape importante dans la sécurisation de cet axe. La question est toutefois posée de savoir si d'autres mesures de sécurisation pourront être mises en œuvre avant la fin du mandat.	Monsieur le Maire souligne que les actions en matière de sécurisation de la voirie ne sont jamais totalement achevées et indique ne pas être certain que la mise en place d'un régime de priorité à droite constitue la solution la plus adaptée. Les limitations de vitesse existantes doivent également être prises en compte. La Ville va étudier les différentes possibilités d'aménagement, notamment au niveau des rues Mansart, Poré et Verdun. Une réflexion pourra également être menée du côté de la médiathèque.
7 rue Lavoisier	Racines sur les trottoirs : la présence de racines soulevant le revêtement de certains trottoirs est signalée, créant un risque pour les piétons.	Monsieur le Maire précise que la suppression des racines pourrait fragiliser les arbres concernés. La situation sera examinée et il est proposé que le conseil de quartier se saisisse de cette problématique afin de contribuer à la réflexion sur les solutions possibles.

ESPACES VERTS

Numéro / Nom de rue	Questions	Réponses
	Espaces verts : les participants adressent leurs félicitations aux services de la Ville pour la qualité de l'entretien et des aménagements des espaces verts .	Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un travail collectif des agents municipaux , qui nécessite notamment des interventions régulières pour ramasser les déchets et maintenir les espaces propres afin de permettre l'entretien et la réalisation des massifs.
	Corridor Lescot : un participant s'interroge sur le statut et la propriété du site	il est précisé que le corridor appartient actuellement à Val Touraine Habitat (VTH) et qu'il est en cours de transfert à Tours Métropole Val de Loire (TMVL) .

AUTRES

Numéro / Nom de rue	Questions	Réponses
	Vidéo-verbalisation : les participants s'interrogent sur l'état d'avancement et le calendrier de mise en place du dispositif	Vidéo-verbalisation : le dispositif est actuellement en cours de déploiement en lien avec la Préfecture. Il n'est pas prévu de l'étendre à l'ensemble de la commune, mais de cibler certains points d'apport volontaire (PAV) particulièrement concernés par les dépôts ou infractions. Monsieur le Maire souligne également le travail quotidien réalisé par les collaborateurs de Tours Métropole Val de Loire (TMVL) et indique que les usagers concernés sont souvent originaires d'autres communes.
	Dépôts sauvages : les participants évoquent la problématique des dépôts sauvages et les difficultés rencontrées pour lutter contre ces incivilités.	Il est également rappelé qu'une partie des déchets se trouve sur le domaine privé , notamment sur les espaces appartenant aux bailleurs, sur lesquels la Ville ne peut pas intervenir directement. Monsieur le Maire souligne et félicite les collaborateurs qui œuvrent quotidiennement pour maintenir les espaces publics propres .
	Protoxyde d'azote : un participant interroge la Ville sur les mesures mises en œuvre concernant les cartouches de protoxyde d'azote retrouvées sur l'espace public.	Protoxyde d'azote : les habitants sont invités à signaler à la mairie la présence de cartouches abandonnées sur l'espace public afin que les services puissent procéder à leur enlèvement. La Ville travaille également à l'identification d'une filière de recyclage adaptée pour ces déchets.
	Création d'associations et mise à disposition de salles : il est signalé qu'il est parfois difficile pour les associations de disposer d'une salle pour leurs activités. Club photo : plusieurs difficultés sont évoquées concernant les locaux utilisés par le club photo, notamment une porte d'entrée qui ne se verrouille pas	Club photo : Monsieur le Maire indique qu'un échange sera organisé avec le Président du club photo afin d'examiner les différentes difficultés rencontrées. Il rappelle que la maison est mise gracieusement à disposition de l'association, qui en assure également l'entretien, et précise que la Ville ne peut pas intervenir directement dans l'organisation interne de l'association. Mise à disposition de salles pour les

	automatiquement. L'accessibilité de la salle située à l'étage pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est également soulevée, ainsi que les difficultés de stationnement à proximité.	associations : les participants sont invités à se rapprocher de l'Espace Clos Neuf, qui assure le suivi des associations. Il est rappelé que la Ville compte un nombre important d'associations et que les possibilités de mise à disposition de salles peuvent être limitées. Le nombre d'associations ayant choisi de s'implanter à Joué-lès-Tours, notamment en raison de la gratuité de certaines mises à disposition, contribue également à cette situation. Pour toute question relative à ce sujet, les participants sont invités à prendre contact avec Dominique BOULAY, Adjoint au Maire.
	Devenir Tour Pradier	Foncier : il est précisé que le foncier concerné appartient à Val Touraine Habitat (VTH). Aucun projet de construction d'immeuble n'est prévu à ce jour. La Ville va néanmoins poursuivre sa réflexion sur l'évolution de ce secteur, avec l'objectif d'envisager un aménagement bénéficiant au quartier, notamment en lien avec le parking du stade.

JOUE PROXIMITE

Pour des dysfonctionnements ponctuels, des dégradations ou demandes d'intervention, appeler directement **Joué Proximité** au **02 47 39 71 26** ou par mail à l'adresse joue.proximite@jouelestours.fr

Monsieur le Maire a clos la séance en remerciant de nouveau les participants et en les invitant au verre de l'amitié.

Date du prochain bureau :

Mercredi 21 octobre à 19h00 à l'Espace Tremplin